**ABH**

**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS**

**SIÈGE SOCIAL : LYON (69003), 88 RUE PIERRE CORNEILLE**

**980 265 771 RCS LYON**

**_____**

**PROCE-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**EN DATE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

Le 17 décembre 2024, Aurélien BARRIÉ, gérant et propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société ABH,

A statué sur les questions suivantes :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de LYON (69003), 88 rue Pierre Corneille, à LYON (69002), 2 rue Grolée.

**DEUXIEME DECISION**

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

***« "ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL***

*Le siège social est fixé à **LYON (69002), 2 rue Grolée.** »*

Le reste de l'article sans changement.

_____

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

**Signature :**

Signé électroniquement à la date figurant sous la signature ci-après.

*Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire de la plateforme Connective qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique CERTIGNA édité par la société DHIMYOTIS conforme aux normes RGS et eIDAS.*

**Aurélien BARRIE**

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium pour le compte de Aurélien BARRIÉ (+33663175944)
Date : 17/12/2024 22:55:49
Signé avec le mot de passe à usage unique envoyé par SMS : 653230